

PRÉFET DES YVELINES**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PROSERVE DASRI à Carrières sur Seine**

Par arrêté du 9 juillet 2021 une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée **du 13 septembre au 15 octobre 2021 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société **PROSERVE DASRI** dans le cadre de la création d'une activité de traitement de déchets dangereux et de l'extension de l'activité de regroupement, transit ou tri de déchets d'activités de soins à Carrières-sur-Seine 21 rue des Entrepreneurs .

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAe et la réponse du pétitionnaire.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2021> ;

- sur support papier, à la mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) sur rendez-vous (ud78.driat-if@developpement-durable.gouv.fr).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Carrières-sur-Seine. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Carrières-sur-Seine, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 13 septembre au 15 octobre 2021 inclus par courrier électronique à l'adresse suivante :

driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines sus-mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Carrières-sur-Seine, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

- ◆ lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- ◆ lundi 20 septembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- ◆ samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 12h00,
- ◆ mercredi 6 octobre 2021 de 14h00 à 17h00,
- ◆ vendredi 15 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire-enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire de Carrières-sur-Seine.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Kabirou Diop -Responsable qualité hygiène sécurité et environnement (QHSE) – Tél : 06 33 13 46 41 .

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Carrières-sur-Seine, à la DRIEAT - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.